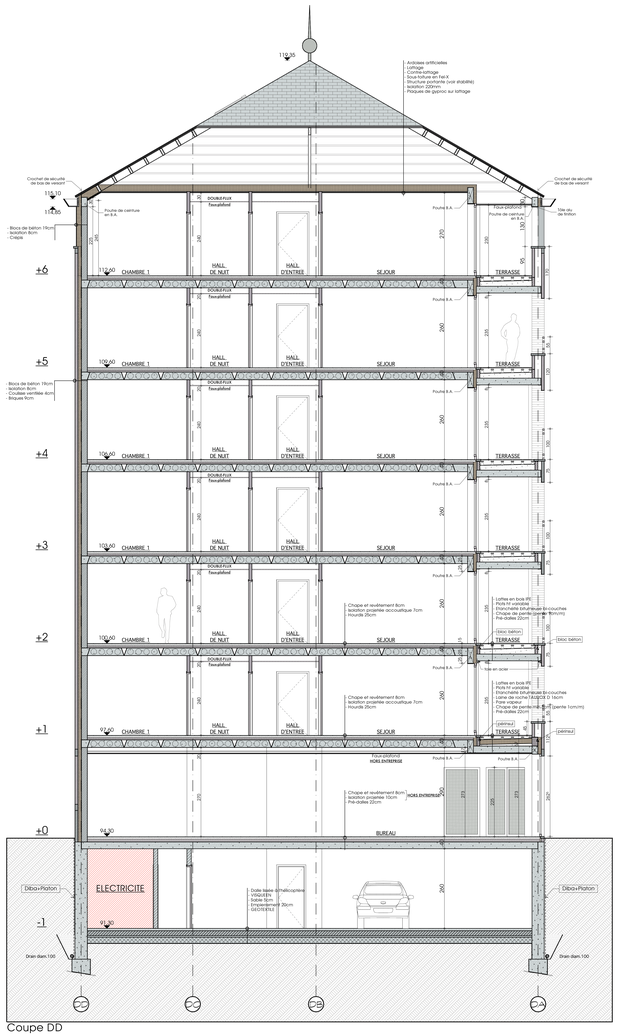

Coupe DD

Coupe EE

LEGENDE DES MATERIAUX

1. Parement en briques ton rouge vin non nuancé 6.6/9/19cm Rejointoyage gris (similaire aux autres Ilots)
2. Crépi ton blanc cassé
3. Cimentage ton gris
4. Pierre de taille
5. Seuil en pierre de taille, adouci clair
6. Châssis double vitrage clair K1.1 en PVC ton gris anthracite
7. Rive en zinc
8. TD en zinc
9. Corniche en zinc
10. Couverture en ardoises artificielles ton anthracite
11. Garde-corps métallique
12. Colonne avec capot métallique
13. Colonne métallique
14. Crochet de sécurité de bas de versant
15. Exutoire de fumées
16. Cheminée métallique gris anthracite
17. Couvre-mur en pierre de taille, adouci clair
18. Grille ventilation ascenseur

LISTING PORTES & CHASSIS

PROVINCE DE LIEGE - COMMUNE DE ANS
Site "La Paire Bouille"
Nommé DOMAINE DES COTEAUX

CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE DE LOGEMENTS

MAITRE DE L'OUVRAGE
Société de promotion immobilière
Coq Fontaine 2 sprl
Rue Walthère Jamar 231/31
B-4430 ANS

AUTORISATIONS
MAITRE DE L'OUVRAGE

Association momentanée

BUREAU D'ARCHITECTES AUDEX SA
Place des Viviers, 10/B
B-4100 SERAING
tél.: ++32 (0) 4-233 51 00
e-mail: audex@skynet.be

DELAVAL Xavier
Rue de la Ferme, 71/2
B-4432 ANS
tél.: ++32 (0) 4-367 12 18
e-mail: xdelhaxe@skynet.be

ARCHITECTES

CHANTIER
Rues W. Jamar,
Coq Fontaine et Wilson
B-4430 ANS

Cadastré
2ème Division B
n° 287/K & n° 287/L

ENTREPRISE

STADE : PERMIS D'URBANISME - ILOT D

PLAN : D/03
Coupe DD
Coupe EE

ECHELLE: 1/50 1/50

Image = Mb. Ko
Mb/Mb : 1 bit per ref.

MODIFICATIONS:

	DATE :		H	10/02/2014	TERRASSES & EPAISSEURS DALLES
A	10/02/2017	ORIGINAL PZ			
B	02 Mai 2017	NUMEROTATION CHASSIS			
C	11/09/2017	LEGENDE MACONNERIE			
D	08/10/2017	CALEPINAGE PARMENT EN PIERRE			
E	09/01/2018	MISE A JOUR CALEPINAGE DCB			
F	11/01/2018	MISE A JOUR			
G	16/01/2018	COMPOSITIONS MITOYENS			

LES ENTREPRENEURS PARTICIPANT A LA CONSTRUCTION DE CET IMMEUBLE RECONNAISSENT ETRE LEGALEMENT ENREGISTRES SUIVANT LES TERMES DE LA LOI DU 04/08/1978 ET L'ARRETE ROYAL DU 25/10/1978
TOUTES LES MESURES EN GENERAL, AINSI QUE LES SECTIONS ET LA PROFONDEUR DES EGOUTS SONT A VERIFIER PAR LES ENTREPRENEURS EXECUTANTS CAR ELLES SONT SOUS SA RESPONSABILITE